

Compte Rendu de l'Assemblée générale du 14 octobre 2021

PRESENT(E)S

- M. Jean-Marie DAMELINCOURT
- M. Francis DEBLOCK
- M. Pierre TISSERAND
- Mme Josie DEBLOCK
- M. Alain DUTHOIT
- Mme Monique WASSELIN
- ACTR Abbeville 6 (a)
- ACTR Aisne 5 (a)
- ACTR Artois 8 (a)
- ACTR Lille Flandre 8 (a)

EXCUSE(E)S

- M. Claude ROUZE
- M. Christophe MADIKA
- Mme Christine DHORDAIN
- Mme Eliane LENAIN
- Mme Ginette VANGREVELINGHE

(a) Personnes présentes ou représentées

M. Damelincourt, Président, ouvre la séance en accueillant les membres de l'Assemblée générale et en particulier ceux qui n'ont pu être présents au salon Senioreva du matin et au repas.

Il présente les excuses de MM. Madika et Rouze et celles de Mmes Dhordain, Lenain et Vangrevelinghe. Il souligne que M. Foutry ne pourra pas participer aux échanges.

Le Président au nom des membres de l'Assemblée générale remercie M Madika pour avoir permis la tenue de cette séance dans une salle de la CARSAT et ses équipes d'avoir concouru à sa bonne organisation.

La secrétaire précise que si le quorum correspond à 50 % de membres présents ou représentés pour une assemblée générale ordinaire, il nécessite 2/3 de membres présents ou représentés pour permettre l'adoption des modifications statutaires.

Point sur le quorum

L'Assemblée générale compte 48 membres, 34 membres sont présents ou représentés soit 71 %. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

M. Damelincourt rappelle l'ordre du jour :

- Adoption du compte rendu de l'Assemblée Générale du 18 septembre 2020 et du compte rendu du Conseil d'administration du 18 juin 2021
- Rapport moral du Président
- Point sur les démarches administratives relatives à la fédération, adoption des changements de dénomination et statuts
- Présentation des comptes et bilan 2020 par la Trésorière adjointe
- Site internet de la Fédération
- Vie des Associations et actions de redémarrage
- Salon Senioreva 2021
- Questions diverses.

Adoption du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 18 septembre 2020 et du compte-rendu du Conseil d'administration du 18 juin 2021

Le Président soumet à l'approbation le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 18 septembre 2020 et demande s'il y a des observations.

→ *Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu de la réunion de l'Assemblée générale du 18 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.*

Le Président soumet à l'approbation le compte-rendu du conseil d'administration du 18 juin 2021 et demande s'il y a des observations, sachant que certains points vont être examinés par l'assemblée générale du jour.

→ *Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu de la réunion du conseil d'administration du 18 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.*

Rapport moral du Président

La fédération et les associations poursuivent leurs objectifs visant à faire vivre une retraite active aux adhérents, à leur permettre de se rencontrer, de partager des bons moments, de découvrir la région, la France voire l'étranger, pays plus ou moins voisins.

Le Président souligne qu'en dépit d'une année 2020 largement marquée par la pandémie, la périodicité annuelle des réunions de l'Assemblée Générale de la fédération a été respectée.

Les associations quant à elles n'ont pu continuer leurs activités, directives nationales, confinement et couvre-feu interdisant déplacements et voyages, non disponibilité des salles, certaines comme à Abbeville servant de vaccinodrome. Toutefois toutes les associations ont maintenu des liens avec leurs adhérents, sous forme épistolaires, téléphoniques voire directs, ce pour éviter ou limiter les effets néfastes de l'isolement. Malheureusement, la maladie a emporté nombre d'adhérents et la Fédération a perdu un de ses administrateurs, M Gérard Colas, Vice-Président de l'ACTR de l'Aisne.

La pandémie n'a pas permis au salon Senioreva de se tenir en 2020, souhaitons que l'édition 2021 soit un succès et permette de faire connaître et de consolider les activités des associations. La tenue de l'AG au cours de la journée d'inauguration de ce salon a permis à certains d'entre vous d'y participer.

Même si les vecteurs de communication peuvent être développés, il convient de souligner la réalisation grâce au concours de la CARSAT des plaquettes présentant la fédération et les associations et le site internet commun aux Associations et à la fédération facilite la connaissance réciproque. Son actualisation permanente est essentielle pour permettre une diffusion large des activités proposées.

Trois points abordés lors du conseil d'administration du 18 juin font l'objet d'un examen spécifique de cette Assemblée générale, modification des statuts dont changement de dénomination, octroi d'une subvention d'aide au redémarrage et révision du montant de la cotisation versée par les Associations à la fédération.

Si pour l'équilibre et le bien être des personnes, les liens et les contacts sont essentiels, Les attentes des retraités sont également fortes en matière d'activités nouvelles.

Même si les difficultés sont réelles, en matière de renouvellement d'adhérents et de bénévoles, la pérennisation des associations est essentielle.

Concernant l'ouverture des salles, celle-ci a été effective début juillet pour l'Artois, début septembre pour l'Aisne, début octobre pour Lille et est prévue début 2022 pour Abbeville.

Une subvention de redémarrage a été octroyée à l'Artois

L'ACTR de Lille rappelle la nécessité de l'élaboration d'un plan de communication.

Point sur les démarches administratives relatives à la fédération, changement de dénomination et statuts

La secrétaire fait état des démarches entreprises depuis décembre 2018 sous forme épistolaire puis sous forme dématérialisée avec la sous-préfecture de Douai, bureau de la réglementation et de libertés publiques, greffe des associations.

In fine, le 28 février 2021, le service en charge du suivi des associations a considéré que les décisions relatives au changement de dénomination et d'adoption des nouveaux statuts n'ont pas été régulièrement adoptées.

Le changement de dénomination de la fédération et les nouveaux statuts ont été représentés au conseil d'administration du 18 juin 2021 qui les adoptés à l'unanimité.

1) Sur le changement de dénomination

Le changement de dénomination de la Fédération a été abordé lors de l'Assemblée Générale du 4 octobre 2019.

Extrait du compte rendu de la séance :

« ...le Président soumet au débat deux modifications complémentaires

- Dénomination de la Fédération :

Proposition de remplacer Nord - Pas-de-Calais et Picardie par Hauts de France, alignement sur la décision prise par le conseil d'administration de la CARSAT.

...

La proposition de modification de la dénomination est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés. »

La sous-préfecture estimant que la délibération est insuffisamment précise il est proposé de soumettre aux votes la délibération suivante.

Intégration dans les nouveaux statuts du changement de dénomination de la Fédération, à savoir « Fédération des associations culturelles et touristiques des retraités de la région Hauts de France » en lieu et place de la dénomination antérieure « Fédération des associations culturelles et touristiques des retraités des régions Nord - Pas-de-Calais et Picardie ».

→ En l'absence d'avis défavorable et d'abstention, le changement de dénomination, à savoir « Fédération des associations culturelles et touristiques des retraités de la région Hauts de France » est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée générale.

2) Sur le changement des statuts

La modification des statuts a été abordée lors du CA du 17 mai 2019 et de l'Assemblée générale du 4 octobre 2019, seule cette seconde instance est valide, les modifications des statuts devant être adoptées par 2/3 des membres de l'AG.

Extrait du compte rendu de la séance :

« Le président précise que les différents ajustements (des statuts et du règlement intérieur) ont été examinés et adoptés par le Conseil d'administration de mai. Des amendements complémentaires vont également être mis au débat.

Propositions d'amendement des statuts

Après une relecture des ajustements proposés initialement, le Président soumet au débat deux modifications complémentaires :

- Dénomination de la Fédération (cf. 1)

- Ajout d'un codicille à l'article 2 relatif à la composition de la Fédération (réception et gestion des adhésions orphelines), proposition rejetée.

Propositions d'amendement du règlement intérieur

....

Les modifications proposées sont adoptées à l'unanimité par les membres présents et représentés de l'Assemblée Générale. »

Deux biais sont relevés par la sous-préfecture, le vote a été commun pour les statuts et le règlement intérieur et le vote a porté sur les modifications des statuts et non sur la version amendée des statuts.

La proposition de statuts intégrant les différentes modifications examinées et adoptées, dont changement de dénomination, a été adressée à nouveau aux membres par messagerie préalablement à la tenue de l'Assemblée générale et également remise sur table. Il est proposé de soumettre aux votes la version complète des statuts.

→ En l'absence d'avis défavorable et d'abstention, les nouveaux statuts sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée générale.

Présentation des comptes et bilan

En l'absence de Claude Rouze, le Président donne la parole à Josie DEBLOCK, trésorière adjointe de la fédération.

Celle-ci présente le détail des comptes 2020 de la fédération, l'évolution des différents postes de 2016 à 2020, le montant moyen sur la même période et le poids moyen des principaux postes de dépenses. A noter une erreur de transcription dans le total du passif du bilan, le total des montants partiels est bien de 19 313,17 euros comme le reprend la colonne mentionnant les totaux par chapitre.

Les réserves sont imputées sur deux lignes, réserves immobilisées disponibles et réserves disponibles, il est proposé de modifier le libellé du compte d'imputation des réserves immobilisées disponibles en «réserves immobilisées disponibles en fonds associatif».

→ Aucune observation n'étant formulée, la proposition d'utiliser le compte fonds associatif est adoptée à l'unanimité

L'exercice 2020 est marqué par les impacts de la crise sanitaire, et se clôture par un excédent, en l'occurrence de 555,35 € du fait de la limitation des charges, tenue des deux instances, CA et AG, la même journée et annulation de Senioreva.

Le point sur les comptes 2020 des associations sera effectué lors d'une prochaine réunion, si les comptes de l'ACTR d'Abbeville avaient été transmis en amont du conseil d'administration de juin, ceux de l'Artois et de l'Aisne ont été transmis récemment.

Comme évoqué lors du conseil d'administration du 18 juin 2021, les comptes ont été soumis au contrôle du censeur, celui-ci a procédé au contrôle des comptes annuels et a conclu à la proposition « d'approuver les comptes 2020 ». Le rapport du censeur a été transmis en amont de la réunion.

→ Aucune observation n'étant formulée, les comptes 2020 sont approuvés à l'unanimité et quitus est donné au trésorier.

Site internet

En l'absence de M Foutry, le Président insiste sur la nécessité d'une mise à jour régulière du site, il en va de la crédibilité de l'outil.

Il est à rappeler qu'en lien avec la pandémie, de nombreuses activités ont été annulées et que la reprise est prudente et progressive. Les activités doivent être formalisées avant de pouvoir être annoncées.

Le Président rappelle que la fédération et M Foutry peuvent le cas échéant apporter un soutien technique.

Vie des Associations et actions de redémarrage (tour de table)

✓ *ACTR de l'Artois (Mme Schnemann)*

La présidente remercie en premier lieu la fédération pour l'octroi de la subvention.

Elle souligne la tenue de l'Assemblée générale le 9 octobre dernier avec la présence notamment du 1^{er} adjoint au maire et de l'adjoint en charge des activités sportives et le renouvellement du bureau. Elle regrette une nouvelle fois, l'activité concurrentielle de Gi Cong déployée par une personne ayant bénéficié d'une formation financée par l'ACTR.

Au plan financier, Mme Schnemann précise que la cotisation 2021-2022 a été réduite à 10 € au lieu de 18 pour les membres à jour de leurs cotisations. A noter qu'à ce jour le nombre d'adhérents est de 75 au lieu de 91 antérieurement.

Elle évoque le souhait de voir l'Assemblée générale de la Fédération se dérouler sur les différents lieux d'implantation des ACTR. Elle propose que celle de 2023 se déroule sur Lens.

Cette proposition recueille l'assentiment des participants, sachant que dans le cadre de la dernière mobilité, c'est l'ACTR d'Abbeville qui avait accueilli l'Assemblée générale de la fédération.

Une autre mobilité pourrait être envisagée sur Saint-Quentin, sachant que du fait de la proximité géographique avec le siège de la Fédération, Lille n'est pas candidat à l'organisation de cette Assemblée.

✓ *ACTR d'Abbeville (Mme Delcuze)*

A ce jour, les activités n'ont que très partiellement repris, la salle principale ne devenant disponible que début 2022.

A noter, la réalisation du voyage en Espagne en septembre, 37 participants, la perspective le 18 novembre, d'une journée spectacle et animation à Rinxent, 98 inscrits et en décembre du repas de fin d'année.

Une réunion se tiendra le 4 novembre prochain pour élaborer un planning d'activités.

Concernant les aspects financiers, la Présidente évoque le montant de l'adhésion qui a été réduit de 12 € à 6 € pour 2021. A noter que le nombre d'adhérents est actuellement de 310.

✓ *ACTR Lille (M Dupont)*

M Dupont précise que l'activité redémarre progressivement, voyage dans les Pouilles en Italie en septembre, ce voyage avait été préparé en 2019 pour une programmation 2020, puis 2021.

La reprise de l'activité s'inscrit dans une importante phase de reconstruction de l'Association : réunion de bureau le 1/10, assemblée générale le 18 novembre. Cette assemblée est importante, portant notamment sur sa nomination en tant que Président, suite au renoncement de M Richard, sur celle de M Leys en tant que Vice-Président, modification de la composition du bureau. A noter que le poste de secrétaire devrait être pourvu.

Cette réunion permettra également de définir la suite des événements, redémarrage progressif de l'activité.

Les adhérents seront informés début décembre des activités prévues pour les mois de janvier et février 2022.

Les activités devraient être centrées autour de sorties culturelles (Beaux-Arts, musée de la Piscine, Louvre Lens), repas spectacles, visite de lieu (Guise), séjours en France et Europe, au-delà les dossiers sont compliqués à établir et incertains.

A noter que cinq voyages ont été annulés, et que l'ensemble des adhérents ont été remboursés avec un délai moyen de 3 mois et demi.

Le nombre d'adhérents est d'environ 400, en l'absence d'appel à cotisations pour 2021, l'appel pour 2022 va permettre d'établir un point précis. A noter le décès de 6 adhérents.

Au niveau des réunions, outre celles déjà évoquées, sont prévues deux réunions de bureau les 5 novembre et 3 décembre.

✓ **ACTR de l'Aisne (M Guillaume)**

Le trésorier fait état d'une reprise progressive de l'activité, séjour dans le Périgord en septembre, repas dansant mensuels.

Il souligne l'absence d'appel de cotisations en 2021.

L'appel à cotisations 2022 devrait permettre d'effectuer un point sur le nombre d'adhérents, d'environ 230.

 **SENIOREVA**

Une co-participation fédération - ACTR de Lille pour le salon Senioreva. Les membres de l'Assemblée générale étaient conviés à y assister s'ils le souhaitaient.

Le salon est un vecteur de communication intéressant même s'il ne doit pas être le seul.

En réponse à Mme Schnemann qui évoquait les réunions territoriales qui étaient menées par la CRAM (à l'époque) et qui informait les futurs retraités sur l'existence des ACTR, le Président évoque l'évolution de la politique de communication de la CARSAT et son souhait de pas identifier telle association plutôt que telle autre.

 **Questions diverses**

✓ ***Plan de communication***

Le Président propose que les Associations lui transmettent ou à la secrétaire leurs propositions en matière de plan de communication pour la fin novembre. Le recours à la presse, à facebook,... peuvent être envisagés.

Une ou deux réunions pourraient être organisées dans la continuité dans l'agglomération lilloise pour finaliser ce plan, pourraient y participer, M Foutry, l'ACTR de Lille et des membres du bureau.

✓ ***Cotisation 2022 des ACTR au bénéfice de la Fédération***

La cotisation actuelle de 1,5 € est inchangée depuis de nombreuses années, il est proposé de la porter à 2 euros.

En l'absence d'avis défavorable, le relèvement à 2 euros de la cotisation est adopté.

Les dates des prochaines instances ne sont pas fixées

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16H30.

LE PRESIDENT

LA SECRETAIRE

LA TRESORIERE ADJOINTE

Jean Marie DAMELINCOURT

Monique WASSELIN

Josie DEBLOCK